



Carghese

— CASA CUMUNA —

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU 23 MAI 2020

Les membres du Conseil municipal de CARGESE, régulièrement convoqués le dix-neuf mai deux mille vingt, sont réunis, l'an deux mille vingt, le vingt-trois mai, à dix heures, en la salle des fêtes communale, au nombre prescrit par la loi.

Membres : 15

N°2020/13

MEMBRES PRÉSENTS :	
FRIMIGACCI Lucie	POGGI Dominique
FRIMIGACCI-PERONI Emmanuelle	ALESSANDRI Jérôme
CINOTTI Sandrine	SUSINI Ange
GARIDACCI François	ZANNETTI Pierre
ALESSANDRI Stéphanie	NEGRONI-DESINI Vannina
COLONNA DE LECA CRISTINACCE Frédéric	DRAGACCI-CODACCIONI Hélène
PAOLI Jean-Paul	ZANETTACCI Alexia
MIGEVANT Pierre-Jean	
SECRÉTAIRE DE SÉANCE	
ZANNETTI Pierre	

OBJET : Election du Maire de Cargese.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2121-1, L.2121-7, L.2121-15 et L.2122-1 à L.2122-12 ;

Vu les procès-verbaux de l'élection municipale du 15 mars 2020 ;

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur François GARIDACCI, Maire, qui a déclaré les membres du Conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Madame Lucie FRIMIGACCI, doyenne de l'Assemblée délibérante, a été par suite désignée en qualité de présidente de séance par le Conseil municipal.

La présidente de séance a ensuite invité le Conseil municipal à procéder à l'élection du Maire. Celle-ci rappelle que ce dernier est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil municipal et que, si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. Enfin, en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Suite à un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé dans une urne.

Suite au dépouillement, les résultats du premier tour de scrutin sont les suivants :

Candidat(s) aux fonctions de Maire : Monsieur François GARIDACCI

Nombre de bulletins déposés dans l'urne : 15

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de suffrages blancs : 1

Nombre de suffrages exprimés : 14

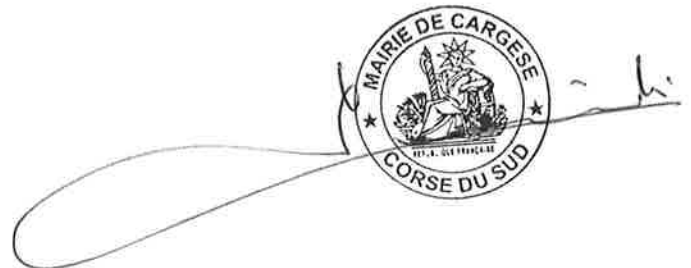
Majorité absolue : 8

Monsieur François GARIDACCI ayant obtenu une majorité absolue de suffrages, celui-ci est proclamé Maire et immédiatement installé.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Pour 15.

Le Maire,
François GARIDACCI

The image shows a handwritten signature in black ink that extends across the page. Overlapping the signature is a circular official seal. The seal features a central emblem with a figure and a star, surrounded by the text 'MAIRIE DE CARGESE' at the top and 'CORSE DU SUD' at the bottom. There are two small stars on either side of the central emblem.